

Ivry-sur-Seine, 1er août 2016

CE COMMUNIQUE EST UNE ANNONCE ET NON PAS UN PROSPECTUS OU UN DOCUMENT EQUIVALENT A UN PROSPECTUS ET LES INVESTISSEURS NE DEVRAIENT PAS PRENDRE DE DECISION D'INVESTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES ACTIONS NOUVELLES FNAC AUTREMENT QUE SUR LA BASE DES INFORMATIONS PUBLIEES DANS LE PROSPECTUS ET L'OFFER DOCUMENT

NE PAS COMMUNIQUER, PUBLIER OU DISTRIBUER EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS OU A PARTIR DE TOUTE JURIDICTION OU CECI CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS OU RÈGLEMENTS APPLICABLES.

# Fnac détient, ou a reçu des acceptations valides au titre de son offre, pour un total de 98,5% du capital de Darty Mise en place de la procédure de retrait obligatoire

Le 18 mai 2016, Fnac a publié son *Offer Document* contenant les termes et conditions détaillés de son Offre sur Darty.

Le 19 juillet 2016, Fnac a annoncé que l'Offre était déclarée inconditionnelle à tous égards.

Comme énoncé dans le communiqué publié par Fnac le 15 juillet 2016, l'Offre Initiale et l'Alternative Partielle en Titres de la Troisième Offre Améliorée Finale ont été clôturées à de nouvelles acceptations à compter de 13h00 (heure de Londres) le 29 juillet 2016.

Les termes utilisés mais non définis dans ce communiqué ont le sens qui leur est attribué en anglais dans l'Offer Document, sauf s'il en est autrement du fait du contexte.

## Niveau d'acceptations

A 13h00 (heure de Londres) le 29 juillet 2016, Fnac a reçu des acceptations valides au titre de l'Offre pour 364.391.973 Actions Darty, représentant approximativement 68,81% du capital émis de Darty, dont 161.778.669 Actions Darty reçues en faveur d'Actions Nouvelles Fnac, représentant 30,55% du capital de Darty (incluant 22,11% émanant d'engagements irrévocables de certains actionnaires de Darty).

Fnac détient par ailleurs 157.415.446 Actions Darty, représentant approximativement 29,73% de son capital.

En conséquence, Fnac détient, ou a reçu des acceptations valides au titre de son Offre, pour un total de 521.807.419 Actions Darty, représentant approximativement 98,54% de son capital.



Les pourcentages de détention d'Actions Darty dans ce communiqué sont calculés sur la base d'un nombre total d'Actions Darty émises de 529.553.216.

Sur la base des acceptations et choix valides reçus en faveur d'Actions Nouvelles Fnac à 13h00 (heure de Londres) le 29 juillet 2016, 6.471.083 Actions Nouvelles Fnac seront émises, représentant 32,96% du capital et 32,97% des droits de vote de Fnac, aux Actionnaires de Darty concernés qui ont demandé de recevoir des Actions Nouvelles Fnac. Les demandes valides des Actionnaires de Darty en faveur d'Actions Nouvelles Fnac ont été intégralement satisfaites.

Comme énoncé dans le communiqué publié par Fnac le 19 juillet 2016, le règlement-livraison en numéraire ou en titres aux Actionnaires de Darty dont les acceptations valides ont été reçues à ou avant cette date et conformément à la procédure décrite dans l'*Offer Document*, sera effectué le 2 août 2016, soit 14 jours calendaires après la date du dit communiqué. Le règlement-livraison des actions apportées après le 19 juillet 2016 sera effectué au plus tard 14 jours calendaires après réception de chaque acceptation valide.

Il est anticipé que l'ensemble des Actions Nouvelles Fnac à émettre aux Actionnaires de Darty concernés seront admises aux négociations sur Euronext Paris [le 2 août 2016 ou aux alentours de cette date].

## Procédure de retrait obligatoire des Actions Darty

Fnac a maintenant acquis, s'est engagé irrévocablement à acquérir ou a reçu des acceptations valides au titre de son Offre pour un total supérieur à 90% de la valeur nominale des Actions Darty visées par l'Offre et 90% des droits de vote attachées à ces Actions Darty. En conséquence, Fnac va maintenant mettre en œuvre la procédure de retrait obligatoire pour acquérir les Actions Darty encore en circulation, conformément au Chapitre 3 de la Partie 28 du *Companies Act* 2006 (l' « Act ») que Fnac ne détiendrait pas encore, ne serait pas engagé à acquérir, ou pour lesquelles Fnac n'aurait pas encore reçu des acceptations valides, comme prévu dans l'*Offer Document*.

Fnac va expédier aujourd'hui les notifications de retrait obligatoire conformément aux Sections 979 et 980 de l'Act (« les Notifications de Retrait Obligatoire ») aux Actionnaires de Darty n'ayant pas encore accepté l'Offre (les « Actionnaires Restants »). Ces notifications exposent l'intention de Fnac d'appliquer les dispositions de la Section 979 de l'Act de procéder au retrait obligatoire des Actions Darty encore en circulation qui n'auraient pas été apportées à l'Offre, selon les mêmes termes que l'Offre.

A moins qu'un Actionnaire Restant ne saisisse le tribunal et que le tribunal n'en décide autrement, Fnac prévoit que le retrait obligatoire des Actions Darty en circulation, selon les mêmes termes que l'Offre, aura lieu le [12 septembre 2016] ou rapidement après cette date, soit 6 semaines après la date d'envoi des Notifications de Retrait Obligatoire. La contrepartie à laquelle les Actionnaires Restants auront droit sera déposée en fiducie par Darty, ou pour son compte, pour les Actionnaires Restants n'ayant pas accepté l'Offre et ceux-ci seront invités à réclamer leur contrepartie en écrivant à Darty à la fin de la période de 6 semaines.

#### Retrait de la cote de Darty

Comme annoncé le 19 juillet 2016, des demandes vont être déposées pour le retrait (i) de la cote des Actions Darty de la section « Premium » de la Liste Officielle de la *UK Listing Authority*, et (ii) de l'admission à la cotation sur le marché principal du *London Stock Exchange* pour les titres cotés. Il est prévu que le retrait de la cote et de l'admission à la cotation prendront effet au plus tôt à 8h00 (heure de Londres) le 16 août 2016.

Il est également prévu que Darty dépose une demande auprès d'Euronext Paris pour le retrait de la cote et de l'admission à la cotation de ses actions sur Euronext Paris.



Le retrait de la cote réduira significativement la liquidité et la cessibilité des Actions Darty non apportées à l'Offre.

#### Continuation de l'Offre

La composante en numéraire de la Troisième Offre Améliorée Finale reste ouverte aux acceptations jusqu'à nouvel ordre.

Au moins 14 jours calendaires de préavis seront donnés avant de procéder à la clôture de la composante numéraire de la Troisième Offre Améliorée Finale.

# Acceptation de l'Offre

Fnac incite les Actionnaires de Darty n'ayant pas encore accepté l'Offre à le faire dès que possible :

si vous détenez vos Actions Darty sous forme matérialisée (c'est-à-dire autrement que via CREST), pour accepter uniquement la composante en numéraire de la Troisième Offre Améliorée Finale vous devez compléter le Formulaire d'Acceptation vert et le renvoyer par courrier (accompagné de votre/vos certificat(s) d'actions et/ou autres titres de propriété) au Teneur de Compte Conservateur, Computershare Investor Service PLC à l'attention de Corporate Actions Projects, The Pavilions, Bridgewater Road, Bristol, BS99 6AH, ou par porteur (durant les heures ouvrables) à The Pavilions, Bridgewater Road, Bristol BS13 8AE.

Le Formulaire d'Acceptation vert a été envoyé avec *l'Offer Document* aux Actionnaires de Darty le 18 mai 2016. Des instructions concernant comment compléter votre Formulaire d'Acceptation figurent dans le Formulaire d'Acceptation concerné ainsi qu'au paragraphe 21(A) de *l'Offer Document*.

 si vous détenez vos Actions Darty sous forme dématérialisée (c'est-à-dire, via CREST), pour accepter uniquement la composante en numéraire de la Troisième Offre Améliorée Finale vous devez respecter la procédure qui figure au paragraphe 21(B) de l'Offer Document.

Si vous êtes un membre de CREST sponsorisé, vous devez prendre contact avec votre sponsor CREST avant de prendre toute action. Ce sera uniquement votre sponsor CREST qui pourra envoyer le(s) instruction(s) TTE à Euroclear concernant vos Actions Darty.

Il est maintenant uniquement possible d'accepter la composante en numéraire de la Troisième Offre Améliorée Finale en tout ou partie.

Il n'est plus possible d'accepter l'Offre Initiale ou d'accepter l'Offre et de choisir de recevoir des Actions Nouvelles Fnac selon les termes de l'Alternative Partielle en Titres de la Troisième Offre Améliorée Finale, ces composantes ayant été clôturées le 29 juillet 2016 à 13h00 (heure de Londres).

Ce communiqué de presse sera rendu disponible sur le site de Fnac, <u>www.groupe-fnac.com</u>, au plus tard à 12 heures (heure de Londres) le jour ouvré suivant la date de ce communiqué, conformément à la règle 26.1 du *City Code*.



#### **Questions:**

#### Fnac:

Groupe Fnac S.A. Tel: +33 (0)1 55 21 18 63

**Nadine Coulm** 

Rothschild (conseil financier de Fnac) Tel: +44 (0)20 7280 5000 /

Majid Ishaq Tel: +33 1 4074 4074

Cyril de Mont-Marin

Ondra LLP (conseil financier de Fnac) Tel: +44 (0)20 7082 8750

Benoit d'Angelin Robert Hingley

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Tel: +33 (0)1 4189 8809

(conseil financier de Fnac)

**Pietro Sibille** 

Peel Hunt Tel: +44 (0)20 7418 8900

**Dan Webster** 

Vous pouvez appeler D.F. King Ltd au +44 (0) 800 014 8163 ou le Teneur de Compte-Conservateur de Darty, Computershare Investor Services PLC au +44 (0) 370 873 5882, pour toute question relative à l'Offre.

A propos du Groupe Fnac - www.groupe-fnac.com: Le Groupe FNAC est une entreprise de distribution de biens culturels, de loisirs et de produits techniques. Leader en France et acteur majeur dans les pays où il est présent (Espagne, Portugal, Brésil, Belgique, Suisse, Maroc, Qatar, Côte d'Ivoire), Groupe Fnac dispose à fin 2015 d'un réseau multiformat de 199 magasins (dont 124 magasins en France), des sites marchands avec notamment Fnac.com, positionné 3ème site de e-commerce en termes d'audience en France (près de 9 millions de visiteurs uniques/mois). Acteur omni-canal de référence, le Groupe Fnac a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 milliards euros et emploie plus de 14 000 collaborateurs.

Le numéro ISIN des actions ordinaires Fnac est : FR0011476928.

#### Informations additionnelles

Ce communiqué est publié à titre informatif uniquement et n'a pas pour objet, et ne constitue pas, une offre de vendre ou de souscrire ou une invitation d'acheter tout titre ou une sollicitation de vote ou d'approbation dans toute juridiction conformément à l'Offre ou autrement, et il n'y aura aucune vente, émission ou cession d'actions Fnac conformément à l'Offre dans toute juridiction où cela constituerait une violation des lois applicables. L'Offre prendra effet uniquement via l'Offre Document qui contient tous les termes et conditions de l'Offre, y compris les détails des procédures d'acceptation de l'Offre. Fnac incite les Actionnaires de Darty à lire l'Offre Document qui a été publié le 18 mai 2016 et est disponible aux personnes ayant droit à être tenues informées et, à titre informatif uniquement, aux participants aux Plans de Performance de Darty, car il contient des informations importantes relatives à l'Offre. Les Actionnaires de Darty Eligibles sont également incités à lire le Prospectus qui contient des informations importantes relatives au Groupe Fnac, à Groupe Darty, au Groupe Combiné et aux Actions Nouvelles Fnac disponibles conformément à l'Offre.

Ce communiqué est une annonce et ne constitue pas un prospectus ou un document équivalent à un prospectus.

Ce communiqué a été préparé conformément au droit anglais et au City Code et les informations qui y figurent pourraient être différentes de celles qui auraient pu y figurer si le communiqué avait été préparé conformément aux lois d'une juridiction autre que le Royaume Uni.

#### **Juridictions Restreintes**

La publication ou la diffusion de ce communiqué dans des juridictions hors le Royaume-Uni et la France peut être restreinte par la loi et en conséquence les personnes soumises à toute juridiction hors le Royaume-Uni ou la France doivent se renseigner sur, et respecter toute



exigence applicable. L'information divulguée pourrait être différente de celle qui aurait été divulguée si le communiqué avait été préparé conformément aux lois des juridictions en dehors du Royaume-Uni ou de la France.

Sauf si Fnac le décide autrement ou si requis par le City Code et permis par la loi et la réglementation applicables, l'Offre ne sera pas rendue disponible, directement ou indirectement, dans, vers, ou à partir d'une Juridiction Restreinte où cela violerait les lois d'une telle juridiction, et aucune personne ne pourrait accepter l'Offre dans ou à partir d'une Juridiction Restreinte.

La disponibilité de l'Offre aux Actionnaires de Darty qui ne résident pas au Royaume-Uni ou en France pourrait être affectée par les lois de la juridiction concernée où ils résident. De telles personnes doivent lire le paragraphe 20 de la partie 1, la section D de la partie 2 (si ces personnes détiennent leurs Actions Darty sous forme matérialisée) ou la section E de la partie 2 (si ces personnes détiennent leurs Actiosn Darty sous forme dématérialisée) de l'Offer Document et s'informer et respecter les exigences légales ou réglementaires applicables de leur juridiction.

#### Informations additionnelles concernant les Etats-Unis

L'Offre porte sur des titres d'une société de droit anglais et les Actionnaires de Darty aux Etats-Unis doivent être informés que l'Offre Document et tout autre document relatif à l'Offre ont été préparés et seront préparés conformément au City Code et aux obligations de divulgation, au format et style, applicables au Royaume-Uni qui différent de ceux des Etats-Unis. Les états financiers de Darty, et tous les états financiers qui sont inclus dans l'Offre Document ou tout autre document relatif à l'Offre, ont été préparés et seront préparés selon les normes IFRS qui peuvent ne pas être comparables avec les états financiers de sociétés aux Etats-Unis ou toute autre société préparant ses états financiers conformément aux principes comptables américains GAAP.

Il pourrait être difficile pour les détenteurs américains d'actions de faire valoir leurs droits ou réclamations qui pourraient découler des lois fédérales des Etats-Unis en matière de valeurs mobilières en connexion avec l'Offre, étant donné que Fnac et Darty se situent dans des pays autres que les Etats-Unis, et tout ou partie de leurs dirigeants ou administrateurs pourrait être des résidents des pays autres que les Etats-Unis.

L'Offre sera faite aux Etats-Unis conformément à la Section 14(e) et la Régulation 14E du US Exchange Act en tant qu'offre publique « Tier II », et autrement conformément aux exigences du droit anglais, du Code, du Panel, du London Stock Exchange et du FCA. En conséquence, l'Offre sera soumise aux exigences de divulgation et de procédure, y compris celles concernant les droits de rétractation, le calendrier de l'offre, la procédure de règlement et le calendrier pour les paiements qui sont différents de ceux applicables conformément aux procédures et aux lois américaines domestiques d'offres publiques.

Ni la SEC ni toute autre commission sur les valeurs mobilières américaines a approuvé ou désapprouvé l'Offre, ou a adressé des commentaires concernant l'adéquation ou la complétude de l'Offer Document. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux Etats-Unis.

Rien dans ce communiqué, l'Offer Document ou le Prospectus ne sera réputé constituer une confirmation que des formalités auprès de la SEC doivent être accomplies ou qu'une offre nécessitant un enregistrement conformément au US Securities Act pourrait se produire en lien avec l'Offre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou d'émission de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou une offre d'acquérir ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Actions Nouvelles Fnac n'ont pas et ne seront pas enregistrées conformément aux US Securities Act ou conformément au droit relatif aux titres financiers de tout état ou juridiction des Etats Unis et ne pourraient pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans être enregistrées ou sans dispense de l'obligation d'enregistrement. En conséquence, l'Alternative Partielle en Titres de la Troisième Offre Améliorée Finale et l'offre d'Actions Nouvelles Fnac au titre de l'Offre Initiale figurant dans l'Offer Document ne seront pas rendues disponibles, et les Actions Nouvelles Fnac ne pourront pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, dans ou à partir des Etats-Unis si cela constituait une violation de l'US Securities Act.

Conformément aux, et dans la mesure permise par, le City Code, les pratiques de marchés normales au Royaume-Uni et la règle 14e-5 de l'US Exchange Act, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank S.A. et Peel Hunt LLP et leurs filiales exemptées peuvent continuer d'agir en qualité d'opérateur exempté sur les Actions Darty sur le London Stock Exchange et poursuivront d'autres activités d'acquisition conforme à leurs pratiques usuelles et normales et aux exigences légales, incluant la règle 14e-5 de l'US Exchange Act. De plus, Fnac et ses filiales pourront acquérir ou organiser l'acquisition d'Actions Darty autrement que par le biais de l'Offre, tel que sur les marchés ou hors marchés. Dans la mesure où il serait requis de les divulguer conforment à la règlementation applicable, les informations concernant ces acquisitions seront divulguées au Panel au plus tard à midi le « Jour Ouvré » suivant, tel que ce terme est défini dans le City Code, et



seront rendues disponibles sur tout Service d'Information Réglementaire, dont le Regulatory News Service du site internet du London Stock Exchange, www.londonstockexchange.com, et seront également rendues disponibles sur le site internet de Fnac. Dans la mesure où il serait requis de divulguer de telles informations au Royaume-Uni conformément à la règlementation applicable, ces informations seront, si applicable, également divulguées aux Etats-Unis.

#### **Actions Nouvelles Fnac**

Les Actions Nouvelles Fnac, qui seront émis dans le cadre de l'Offre, n'ont pas et ne seront pas enregistrées conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières de toute Juridiction Restreinte et aucune autorisation règlementaire concernant les Actions Nouvelles Fnac n'a été et ne sera obtenue autrement qu'en France. Les Actions Nouvelles Fnac ne seront pas offertes ou vendues, directement ou indirectement, dans toute Juridictions Restreinte sauf au travers d'exemptions prévues dans de telle juridiction.

Un Prospectus relatif à l'émission d'Actions Nouvelles Fnac dans le cadre de l'Offre a été publié sur le site internet de la Fnac www.groupe-fnac.com. Merci de noter, toutefois, que les informations sur le site internet de Fnac pourraient ne pas être accessibles aux personnes situées dans des Juridictions Restreintes, incluant les Etats-Unis. Le Prospectus n'a pas été et ne sera pas soumis à l'approbation d'autorités de marchés autre que l'Autorité des marchés financiers en France, et ne fera pas l'objet d'un passeport dans une juridiction autre que le Royaume-Uni. En conséquence, aucune mesure ne pourra être prise qui constituerait ou pourrait résulter en une offre au public d'Actions Nouvelles Fnac en dehors de la France et du Royaume-Uni. La distribution du Prospectus peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la loi, et le Prospectus ne peut pas être utilisé aux fins, ou dans le cadre, de toute offre ou sollicitation de toute personne à l'égard de laquelle une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée ou serait interdite. En particulier, le Prospectus ne devrait pas, directement ou indirectement, être adressé ou autrement transmis, distribué ou envoyé, dans ou à partir (incluant les dépositaires, représentants et fiducies) des Etats-Unis sous aucune circonstance.

Vous devez respecter toutes lois et règlementations applicables de toute juridiction dans laquelle vous acquérez ou souscrivez des Actions Nouvelles Fnac, ou possédez ou distribuez le Prospectus, l'Offer Document et les Formulaires d'Acceptation, et vous devez obtenir toute consentement, approbation ou autorisation requise pour acquérir, offrir ou céder des Actions Nouvelles Fnac conformément à toutes lois ou règlementations applicables de toute juridiction dans laquelle une telle acquisition, offre ou cession est réalisée. Fnac ne réalise pas une offre de céder des Actions Nouvelles Fnac à l'égard de toute personne de toute juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation ne serait pas permise.

#### **Déclarations Prospectives**

Ce communiqué, toute déclaration orale faite par Fnac ou Darty relative à l'Offre et toute publication faite par Fnac (y compris l'Offer Document, les Formulaires d'Acceptation et le Prospectus) peuvent contenir certaines déclarations prospectives relatives à l'état financier, les résultats des opérations et des activités de Fnac et Darty et de leurs groupes respectifs, et certains projets et objectifs de Fnac relatifs au Groupe Combiné. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques sont, ou pourraient être réputées être, des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations concernant des attentes futures faites sur la base d'attentes et d'hypothèses actuelles du management et impliquent des risques connus et inconnus et des incertitudes qui pourraient conduire les résultats, la performance ou les évènements actuels à être substantiellement différents de ceux indiqués ou sous-entendus dans de telles déclarations. Les déclarations prospectives incluent, entre autres, des déclarations relatives à l'exposition potentielle de Fnac, le Groupe Fnac, Darty, le Groupe Darty et/ou le Groupe Combiné aux risques de marché et des déclarations indiquant les attentes, positions, estimations, prévisions, projections et hypothèses du management, y compris quant aux économies, aux synergies, aux revenus, aux flux de trésorerie, à la rentabilité des capitaux employés moyens, à la production et aux perspectives potentiels futurs. Ces déclarations prospectives sont identifiées par l'usage de certains termes et phrases tels que «anticiper », « penser », « pourrait », « estimation », « attendu que », « buts », « avoir l'intention de », « peut », « objectifs », « perspectives », « projet », « probablement », « risques », « chercher », « devrait », « viser », « fera » et des termes et phrases similaires.

Il y a un certain nombre de facteurs qui pourraient affecter les opérations futures de Fnac, le Groupe Fnac, Darty et le Groupe Darty et/ou le Groupe Combiné qui pourraient conduire les résultats à être substantiellement différents de ceux indiqués dans les déclarations prospectives dans ce communiqué, y compris (sans limitation) : (a) fluctuations de la demande pour les produits de Fnac et/ou Darty ; (b) fluctuations de taux de change (c) perte de part de marché et concurrence dans l'industrie ; (d) risques associés à l'identification des potentielles cibles d'acquisition, et la négociation et conclusion réussies de telles acquisitions et (e) variations des conditions d'activité.



Toute déclaration prospective contenue dans ce communiqué est expressément qualifiée dans son ensemble par les mises en garde qui figurent ou auxquels il est fait référence dans cette section. Les lecteurs ne devraient pas se reposer indûment sur de telles déclarations prospectives. Des facteurs de risques additionnels qui pourraient affecter les résultats futurs figurent dans le Document de Référence de Fnac (disponible sur www.groupe-fnac.com). Ces facteurs de risques qualifient expressément toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué et devraient être pris en compte par le lecteur.

Le Rapport Annuel de Darty et les Comptes pour l'exercice clos le 30 avril 2015 indiquent les principaux risques et incertitudes quant à la mise en oeuvre de la stratégie de Darty.

Chaque déclaration prospective (ou déclaration orale) s'applique uniquement à la date de ce communiqué (ou de ladite déclaration). Ni Fnac, ni le Groupe Fnac, ne s'engagent à mettre à jour publiquement ou à réviser toute déclaration prospective suite à des informations nouvelles, des événements futurs ou autrement, sauf lorsque la loi l'impose. Prenant en compte ces risques, les résultats pourraient être significativement différents de ceux déclarés, sousentendus ou découlant des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué.

#### Informations importantes sur les conseils financiers

N M Rothschild & Sons Limited, qui est autorisé par la « Prudential Regulation Authority » et régulé par la « Financial Conduct Authority » et le « Prudential Regulation Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans l'Offre et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de l'Offre ou de tout autre sujet mentionné dans le présent communiqué.

Ondra LLP, qui est autorisé et régulé par la « Financial Conduct Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre de l'Offre et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de l'Offre ou de tout autre sujet mentionné dans le présent communiqué.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, qui est autorisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en France et régulé par l'Autorité des marchés financiers, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre de l'Offre et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de l'Offre ou de tout autre sujet mentionné dans le présent communiqué.

Peel Hunt LLP, qui est autorisé et régulé par la « Financial Conduct Authority » au Royaume-Uni, agit uniquement pour le compte de Fnac dans le cadre de l'Offre et n'acceptera aucune responsabilité vis-à-vis de quiconque à l'exception de Fnac, que ce soit au titre des protections fournies à ses clients ou des conseils fournis dans le cadre de l'Offre ou de tout autre sujet mentionné dans le présent communiqué.

# Publication sur le site internet

Une copie de ce communiqué est et sera disponible sur le site web de Fnac www.groupefnac.com conformément à la Règle 26.1(b) du City Code. Le contenu des sites web auxquels il est fait référence dans ce communiqué ne sont pas incorporés dans ce communiqué et ne font pas partie de ce communiqué.

Vous pouvez demander une copie papier de ce communiqué en contactant Nadine Coulm de Fnac au +33 (0)1 55 21 18 63. Il est important de noter qu'en dehors de toute demande et autre requis par le City Code, aucune copie papier de ce communiqué ne vous sera envoyée.